

## Proposition de motion pour le CA du 9 septembre 2016

Réunis le 9 septembre 2016, les membres du conseil d'administration de l'université de Lille SHS ont pris connaissance des compléments d'information présentés par la Présidente à propos des modalités de mise en œuvre de l'organigramme préfiguratif de l'Université de Lille soumis au vote des trois CA le 5 septembre dernier et repoussé par celui de Lille 3, après le rejet par les 3 CT, le 13 juillet.

Les membres du CA relèvent particulièrement les précisions suivantes :

- L'organigramme préfiguratif constitue une phase intermédiaire.

L'organigramme préfiguratif soumis au vote le 5 septembre doit permettre d'engager une phase de concrétisation de la démarche de fusion en désignant des cadres de direction préfigureurs.

Ces missions de préfiguration constituent une phase intermédiaire, préalable à la définition de l'organigramme définitif de l'Université de Lille. L'organigramme préfiguratif ne crée ainsi aucune situation organisationnelle à caractère irréversible.

- La phase d'élaboration des organigrammes définitifs et d'organisation des futurs services repose sur les personnels déjà en poste, qui assurent des missions Université de Lille en plus de leurs fonctions actuelles. Contribueront également à ce travail essentiel, les vices-président-e-s et chargé-e-s de mission de tous les domaines concernés. Au cours de cette phase chacun des cadres préfigureurs conserve son statut d'origine.
- Les missions des DGSA préfigureurs seront assurées par les DGS des trois universités, coordonnés par le DGS délégué ULille.
- Une analyse organisationnelle sera présentée aux conseils d'administration des trois universités dans 6 mois, en mars 2017. Elle aura pour objectif d'évaluer l'efficacité de l'organigramme préfiguratif et de le faire évoluer vers un organigramme définitif.

Compte tenu des précisions apportées par la Présidente, qui constituent autant d'engagements pour la démarche de création de l'Université de Lille, les membres du CA de l'université de Lille SHS, après en avoir délibéré, acceptent la poursuite du processus sur la base de l'organigramme préfiguratif présenté.

### **Résultats du vote :**

23 oui

2 blancs

7 refus de vote (UPL3, Avenir L3 et 2 CGT)